



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 09 juin 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 10- Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU.

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M. Vincent CAILLÉ.

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

2023-06-09-007 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2024

Considérant ce qui suit :

Le conseil municipal doit procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Loire-Atlantique en 2024. Ces personnes, au nombre de 6 sur Monnières, seront âgées de plus de 23 ans minimum en 2024. Le tirage porte sur la liste générale des électeurs de la commune.

Une attention particulière doit être portée sur les points suivants :

- Le nombre de noms à tirer au sort doit être triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription considérée à savoir 2 jurés (soit 6 jurés tirés au sort)
- Pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2024.

Après tirage au sort, les jurés d'assises 2024 tirés au sort sont les suivants :

- M HAUTERIVE Grégory
- Mme COUTEAU – PINEAU Magalie
- Mme CHATELLIER – SENS Armelle
- M TISSERAND Pierre Jean
- Mme BEIGNON Sandrine
- Mme CHAUVET – OTT Laurence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIÈRES



La secrétaire de séance
Stéphane ENTÈME

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Entème', written over the printed name.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le 26/06/2023

ID : 044-214401002-20230609-2023_06_09_007-DE



Délibération n°2023-06-09-007

Registre certifié conforme,

Le Maire
Benoît COUTEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoît Couteau', written over the printed name.

